

**Division des personnels
administratifs, techniques,
sociaux et de santé
DPATS**

Circulaire n° 2022-13

Affaire suivie par :
DPATS 1 : AAE - SAENES
Amaury TIBERGHEN ☎01.30.83.45.32
Mél : ce.dpats1@ac-versailles.fr

DPATS 2 : ADJAENES
Bruno LONEGA ☎ : 01.30.83.42.11
Mél : ce.dpats2@ac-versailles.fr

DPATS 3 : MDS
Fabien DIVENAH ☎ : 01.30.83.42.22
Mél : ce.dpats3@ac-versailles.fr

DPATS 4 : ITRF - ATRF
Xavier-Gil ERIALC ☎ : 01.30.83.49.89
Mél : ce.dpats4@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : A
Pour Information : I

A DSDEN	A CANOPE
A Circonscriptions	A CIEP
A INSPECTION 2 nd DEGRE	A CIO
A DIVISIONS & SERVICES, CT, CM	A CNED
A LYCEES	A CREPS
A COLLEGES	A CROUS
A ECOLES	A DDCS
A MELH	A DRONISEP
A LYCEE MILITAIRE	A INSHEA
A EREA	A INJEP
A ERPD	A SIEC
A ESPE(IUFM)	UNSS
A UNIVERSITES & IUT	I REPRESENTANTS DES PERS 2 nd D.
A GRANDS ETS SUP	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire 1 p.
Annexes 5 12 p.
Total 13 p.

Versailles, le 9 mars 2022

La Rectrice de l'Académie de Versailles

à
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO,
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services de
l'éducation nationale
- Mesdames et Messieurs les Chefs de division et de
service,
- Madame et Messieurs les Présidents d'Université,
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'INSHEA,
l'ENSEA, l'ENSIIE et Centrale SUPELEC,
- Monsieur le Directeur du CROUS,

A AFFICHER ET DIFFUSER

Objet : Mouvement intra académique 2022 des personnels ATSS & ATRF.

Réf. : Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction
publique
Bulletin officiel spécial n° 7 du 2 décembre 2021
Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité du
5 février 2021

La présente note a pour objet de préciser les modalités de la phase intra-
académique du mouvement national à gestion déconcentrée des
personnels relevant des filières suivantes :

Filière administrative :

- Attachés d'administration d'Etat (AAE).
- Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement
supérieur (SAENES),
- Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement
supérieur (ADJENES),

Filière médico-sociale :

- Infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
(INFENES),
- Assistant(e)s de service social des administrations de l'Etat (ASSAE),

Filière ITRF :

- Adjointes techniques de recherche et de formation (ATRF),

Dans le souci de faciliter la participation des personnels concernés aux
opérations de mobilité, vous voudrez bien mettre cette circulaire ainsi que
le B.O. spécial et les lignes directrices de gestion académiques relatives à la
mobilité à leur disposition, leur faciliter l'accès à un ordinateur ayant une
connexion à internet et, le cas échéant, les aider au mieux dans le suivi des
consignes.

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Signé : Benoît Verschaeve